

Procédures d'atténuation du bruit à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto (YTZ)

Comme cela a été indiqué dans le Supplément de vol – Canada (CFS), il convient d'éviter de survoler les îles Ward et Algonquin à moins de 2 500 pieds au-dessus du niveau de la mer, sauf indication contraire du contrôle de la circulation aérienne (ATC). Cela vaut aussi pour la rive du lac au nord de l'aéroport. Si l'ATC dirige un aéronef au-dessus de ces zones, l'appareil ne doit pas voler à moins de 1 000 pieds au-dessus du sol (1 250 pieds au-dessus du niveau de la mer).

Un extrait du CFS est fourni ci-dessous aux fins de référence. Tous les pilotes d'aéronefs atterrissant ou décollant à l'aéroport YTZ sont tenus de consulter le CFS valide afin d'avoir connaissance des renseignements les plus à jour.

